

Extraits du livre de Jean-Rémi Brault *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un professionnel*

Volume 50, numéro 3, juillet–septembre 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1030068ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1030068ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2004). Extraits du livre de Jean-Rémi Brault : *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un professionnel*. *Documentation et bibliothèques*, 50(3), 213–232. <https://doi.org/10.7202/1030068ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2004

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

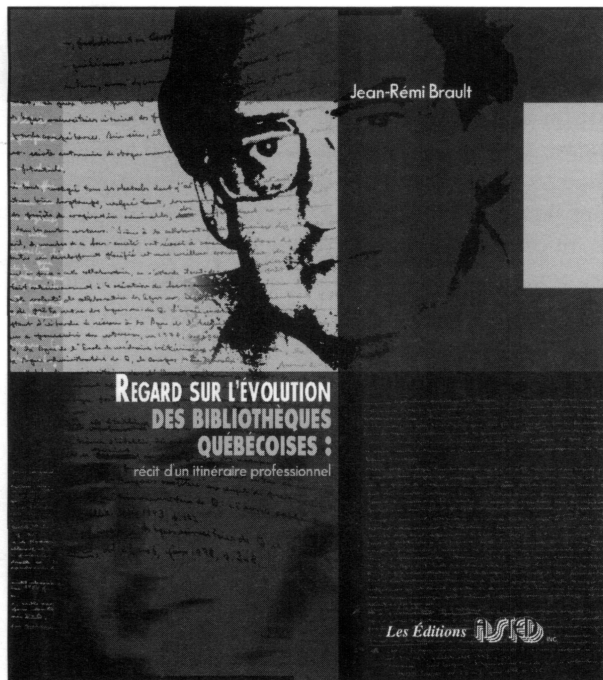
érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : récit d'un professionnel



EXTRAIT N° 1

AVANT-DIRE

LA DOCUMENTATION, UNE PROFESSION DE SERVICE

Avant d'amorcer la rédaction de ses Mémoires, Pablo Néruda, l'immense poète chilien, avouait : « *Nombre de mes souvenirs se sont estompés en les évoquant; ils sont tombés en poussière comme un cristal irrémédiablement blessé* ». Pourtant, le poète a réuni une quantité suffisamment importante de souvenirs pour lui permettre de publier un ouvrage de plus de trois cents pages.

J'ai ressenti la même inquiétude. Retrouver des événements vécus il y a bien longtemps, les remettre dans l'ordre selon lequel ils se sont déroulés, quelquefois les analyser pour leur conférer leur juste dimension, ce fut un travail difficile, quelquefois pénible, souvent humiliant. Cet exercice m'a fait revivre bien des joies et aussi un certain nombre d'erreurs qui, même commises avec les meilleures intentions, conservaient des voies douloureuses. André Gide écrivait dans son Journal : « *Un homme ne doit pas raconter sa vie telle qu'il l'a vécue, mais la vivre telle qu'il la racontera* ». Encore faudrait-il que cette décision soit prise au moment opportun.

Et, me suis-je dit, à quoi bon rappeler ces presque cinquante années de travail? À quoi et à qui cela peut-il être utile? Entre l'époque qui fut la mienne et celle de mes collègues qui vivent dans ce nouveau millénaire, il semble s'être écoulé quelques siècles, la technologie ayant tout bouleversé, les moyens de communication ayant supprimé tous les obstacles qui rendaient notre travail ardu et artisanal.

Quand l'historien Marcel Trudel entreprenait la même démarche, il se disait bien humblement que « *s'il fallait, pour écrire ses mémoires, avoir vécu seulement de l'extraordinaire, les miens ne retiendraient pas le lecteur au-delà de la page couverture* ». Il en est de même de ma vie professionnelle. Elle ne présente, de toute évidence, aucun élément surpassant celle de mes collègues ayant exercé les mêmes activités et ayant vécu à la même époque. La profession de bibliothécaire a rarement permis à ceux et à celles qui

l'exerçaient de figurer à la une des médias. C'est bien qu'il en soit ainsi. Le personnel documentaire est au service de l'intelligence. Et l'intelligence, même mise à l'épreuve, ne fréquente pas aisément le vedettariat.

Si l'on en croit Umberto Eco, « *la bibliothèque est née selon un dessein resté obscur pour tous au cours des siècles (...). Seul le bibliothécaire en a reçu le secret du bibliothécaire qui le précéda (...)* ». À mon avis, pour le personnel documentaire de tous les temps, le seul secret réside dans le fait qu'il a pour mandat de servir. C'est ce que, durant toutes ces années, j'ai tenté de réaliser, servir des étudiants, servir des collectivités, servir la population du Québec. Il m'apparaît qu'il n'existe pas d'autre secret : servir, offrir bien humblement le service de l'intelligence, rendre disponibles les sources de la connaissance.

Je ne l'ai pas fait mieux que mes collègues, je ne l'ai pas fait sans eux. C'est ensemble que nous avons travaillé. C'est ce que j'ai tenté d'expliquer dans les pages qui suivent.

Ce récit ne serait certainement pas né sans l'intervention de Louis Cabral, le directeur général de l'ASTED. Il jugeait que l'itinéraire professionnel que j'avais parcouru présentait quelque intérêt, qu'il se situait dans le contexte du développement des bibliothèques québécoises, notamment celui des bibliothèques d'enseignement du secteur collégial. Peut-être ce récit permettra-t-il aux auteurs d'un éventuel historique des bibliothèques québécoises de recueillir des compléments d'informations qui donneront à certains événements leur juste perspective.

En parcourant les banques de données bibliographiques, j'ai constaté que les membres de certaines professions avaient été nombreux à publier des souvenirs, des mémoires, voire des autobiographies. Pour en avoir lu quelques-uns, je sais que ces récits sont souvent intéressants, parfois importants pour donner à ces professions leur exacte dimension.

Pourtant j'ai cherché en vain lequel de mes collègues ou de mes prédécesseurs avait osé commettre le récit de sa vie professionnelle. Je n'en ai pas trouvé. Comment ne pas souhaiter que mes collègues qui, comme moi, ont atteint l'âge du souvenir, acceptent de partager la richesse de leurs expériences.

Comme il convenait, ce récit a adopté la structure chronologique. Après les années d'initiation, j'aborde un moment ces années de collaboration au sein de la Fédération des collèges classiques. Puis, les années vécues à la Bibliothèque nationale du Québec méritaient largement que je m'y attarde longuement. Depuis ma retraite à la fin des années 1980, j'ai continué de vivre intensément dans le monde de la documentation et de l'information. ♦

EXTRAIT N° 2

4. LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC, 1972-1985

4.1 *Coordonnateur des services techniques*

Ce matin-là, 7 septembre 1972, je me présentai au 1700 rue Saint-Denis bien avant neuf heures. Anxieux, oui, je l'étais, même beaucoup. Un peu inquiet. Fort craintif. À la vérité, je ne connaissais pas la nature exacte de la tâche qui me serait confiée. On ne m'avait pas remis de « description des tâches » comme on le fait habituellement quand on engage un nouvel employé et comme je le ferai à bien des reprises. Et puis, il y avait tout ce que bien des gens, apprenant qui serait mon nouveau patron, m'avaient dit sur la personnalité du Conservateur en chef : beaucoup d'éléments très positifs, d'autres qui me faisaient craindre je ne savais quoi, qui pourtant m'obligeaient à vivre sur la défensive. Mais j'étais prêt à tenter l'aventure, quitte à retourner dans mes terres si la tâche dépassait mes capacités ou si le climat de travail ne me convenait pas.

Je fus accueilli par monsieur Yves Roberge, directeur des services administratifs. Il m'expliqua que monsieur Georges Cartier était retenu à la maison par la maladie et qu'il me pria de bien vouloir l'excuser. Dès son retour au travail, m'assurait-il, il me recevrait pour un entretien particulier. Je connaissais Yves Roberge depuis plusieurs années, ayant siégé avec lui à des comités de l'ACBLF. C'était un homme d'une extrême gentillesse, d'une courtoisie remarquable. Homme simple et chaleureux, pas très bon administrateur à mon avis, il était d'une civilité qui faisait oublier et pardonner maintes faiblesses.

Après les formalités administratives d'usage, Yves Roberge m'expliqua certaines particularités de la Bibliothèque nationale. Entre autres, il m'expliqua que la Bibliothèque nationale était logée dans trois bâtiments distincts : celui de la rue Saint-Denis, appelé « la Centrale », parce que c'était le siège social de l'institution ; l'annexe Ægidius-Fauteux, située au coin des rues Jeanne-Mance et Mont-Royal ; l'édifice Montval, sis près du métro Longueuil, dont la Bibliothèque nationale occupait le troisième étage. C'est là que j'aurais mon bureau, puisque les services techniques y logeaient.

Après avoir fait la visite de la Centrale et rencontré chaque employé, après m'avoir conduit à l'annexe Ægidius-Fauteux, et de nouveau avoir rencontré chaque membre de la petite équipe, Yves Roberge me véhicula jusqu'à Longueuil. Avec la civilité qui lui était particulière, il me présenta à chaque employé. Plus de quatre-vingts ! Tous ces services, différents mais complémentaires. À la vérité, on peut dire que ces sept

*Le Conservateur en
chef de la Bibliothèque
nationale jugea néces-
saire non seulement de
s'opposer à cette direc-
tive avec la plus vive
énergie, remuant ciel
et terre de tout ce que
le Québec comptait
d'intelligence
et de vie culturelle.*

services suivaient le cheminement des documents depuis leur arrivée à la Bibliothèque jusqu'à leur mise en rayons. [...]

Quelques jours plus tard, je fus convoqué au bureau du conservateur en chef, monsieur Georges Cartier. Toujours en congé de maladie, il avait néanmoins tenu à me rencontrer, non seulement pour me souhaiter la bienvenue, mais surtout pour faire le point sur la situation de la Bibliothèque nationale et pour m'informer de quelques dossiers particulièrement névralgiques.

Je peux dire que c'est à ce moment que j'ai appris à connaître ce collègue, qui devenait mon patron. Jus- qu'alors, nous avions vécu dans des mondes bien diffé- rents. J'avais beaucoup travaillé dans le secteur des bibliothèques collégiales, avec des gens chaleureux, simples et efficaces. Plusieurs d'entre eux étaient d'ailleurs devenus des amis très précieux que je con- servai même après avoir quitté ce secteur.[...]

Georges Cartier avait été le premier bibliothécaire professionnel à accéder au poste de conservateur en chef de la Bibliothèque Saint-Sulpice. Avant lui, celle- ci avait été successivement dirigée depuis sa réouverture en 1944 par des conservateurs non bibliothé- caires : d'abord et brièvement, M^e Jean-Marie Nadeau, avocat, monsieur Jean-Jacques Lefebvre, surtout archi- viste autodidacte et M^e Damien Jasmin, avocat. Comme d'autres avaient dit : « *Enfin, Malherbe vint!* », certains ont pu proclamer : « *Enfin, Cartier vint!* ». Mais ils auraient dû ajouter qu'il arriva avec un dyna- misme contagieux, un sens de l'organisation remar- quable et qu'il donna un nouvel élan à une institution qui en avait un urgent besoin.

J'ai pu vérifier toutes ces qualités et bien des facettes de sa personnalité au cours de cette première et longue rencontre entre le conservateur en chef et le nouveau coordonnateur des services techniques, poste que j'assumais depuis à peine quelques jours. Je garde le souvenir de deux sujets qu'il a longuement dévelop- pés. D'abord, il m'a décrit les collègues avec lesquels je devais travailler. [...]

Puis, il me parla encore plus longuement de ce qui était devenu le problème du jour à la Bibliothèque nationale et qu'on appellerait « l'Affaire des manus- crits ». En bref, rappelons que le 9 juin 1972, la minis- tre des Affaires culturelles, madame Claire Kirkland- Casgrain avait émis une directive ordonnant au Conservateur en chef de la Bibliothèque nationale de « *céder aux Archives nationales* » les manuscrits, « y

compris les cartes et plans non publiés, les photographies origina- les et les microfilms de documents non publiés ». En revanche, « *le Conservateur en chef des Archives nationales cédera à la Bibliothèque nationale tous les imprimés dont il n'aura pas strictement besoin comme instruments de tra- vail ou de référence pour l'utilité des chercheurs et du personnel des Archives* »¹

Monsieur Georges Cartier avait été littéralement outré, à juste titre de recevoir une telle directive, sans consultation préalable, sans discussion sur le bien-fondé de la présence des fonds de manuscrits dans une Bibliothèque nationale. Il y a vu, encore avec raison, une ignorance totale du mode de fonctionnement de semblables institutions à tra- vers le monde. Et il a ressenti comme une atteinte au développement de la jeune institution qu'il dirigeait, comme un frein à l'essor qu'il avait su lui imprimer depuis sa création cinq ans plus tôt. En fait, il est devenu rapidement évident (je l'ai su de diverses sour- ces) que cette directive avait été concoctée par le sous- ministre adjoint, monsieur Raymond Gariépy, présen- tée à la Ministre qui n'y a pas vu de quoi fouetter un chat. Le tout, presque à l'insu du sous-ministre en titre, monsieur Guy Frégault. Fidèle à sa théorie de soumis- sion et de loyauté envers l'autorité ministérielle, il n'a pas jugé à propos d'intervenir, même si, en chercheur scientifique qu'il avait été, il savait certainement que, dans les bibliothèques nationales qu'il avait fréquen- tées à travers le monde, que ce soit celle de France, d'Espagne ou de Grande-Bretagne, toutes conser- vaient de nombreux et très riches fonds de manus- crits.

Le Sous-ministre adjoint avait développé un véri- table culte pour tout ce qui ressemblait à des archives, qu'il s'était passionné pour la généalogie et que, depuis la création de la Bibliothèque nationale, il se deman- dait ce que cette institution venait faire dans le pay- sage culturel québécois. Pour lui, la raison d'être d'une bibliothèque, qu'elle soit nationale, publique, scolaire ou autre, résidait dans l'acquisition de « livres » et rien d'autre, puis dans leur mise à disposition. À la fin de sa carrière comme sous-ministre adjoint, il se réfugiera aux Archives nationales où on lui confiera une tâche à la dimension de sa culture.

Le Conservateur en chef de la Bibliothèque natio- nale jugea nécessaire non seulement de s'opposer à cette directive avec la plus vive énergie, remuant ciel et terre de tout ce que le Québec comptait d'intelli- gence et de vie culturelle. Il alerta les médias, les jour- naux, les postes de radio et de télévision. Il sensibilisa tous les organismes qui œuvraient dans les domaines du livre, de la recherche, de l'édition, des bibliothèques.

1. *L'affaire des manuscrits ou La dilapidation du patrimoine documentaire*. Docu- ments colligés et présentés par Gaétan Dostie. 1973. Montréal : Éditions du Jour (L'Hexagone), p.17

*Malgré la démission
de Georges Cartier, ou
à cause de cette
démission, la lutte
pour le maintien des
archives littéraires à la
Bibliothèque nationale
se poursuivait.*

Et, bien sûr, il envoya au Ministère des notes explicatives, des mémoires justifiant la présence d'un département des manuscrits et archives littéraires dans une bibliothèque. Le Ministère n'en a tenu aucun compte et on refusa même de le recevoir. La cause avait été entendue, la sentence rendue. Il fallait maintenant passer à son exécution. C'est ce qu'on fit.

On comprend la frustration que monsieur Georges Cartier ressentit lorsque, un bon matin, le camion des Archives nationales s'est présenté à la Bibliothèque nationale et que des archivistes ont recueilli plusieurs dizaines de cartons de documents archivistiques. Le 22 janvier de cette année 1973, il remettait sa démission en tant que conservateur en chef de la Bibliothèque nationale.

J'étais présent à son domicile, de même que les autres cadres de la Bibliothèque nationale, lorsque Georges Cartier a téléphoné au bureau du sous-ministre Frégault, l'informant qu'il quittait son poste et qu'une lettre explicative officielle suivrait dès le lendemain. Par la suite, nous nous sommes rendus dans un bon restaurant pour partager un excellent repas. Or, en cours de route, à peine deux heures après avoir remis sa démission, alors que la nouvelle avait probablement commencé à se répandre dans les officines ministérielles de Québec et que certaines personnes, déjà, célébraient l'événement, monsieur Cartier s'inquiétait de sa succession. Il avait tellement travaillé pour doter le Québec d'une institution documentaire vivante, prestigieuse, pour ne pas vouloir la laisser en n'importe quelles mains.

À ce moment, notre collègue monsieur Roland Auger, l'aîné de notre groupe, signifia haut et fort qu'à aucun prix il n'assumerait cette tâche, même pas pour une période intérimaire. Notre autre collègue, monsieur Marcel Fontaine, de toute évidence, ne voulait pas, lui non plus, entendre parler de devenir conservateur en chef de la Bibliothèque nationale. Cette tâche, disait-il, ne lui convenait pas du tout. Ni madame Lise Christin-Côté ni monsieur Bernard Goyer, qui avait succédé à monsieur Yves Roberge, muté au ministère, ne voulaient de ce poste. Monsieur Cartier s'est alors tourné vers moi et m'a dit, peut-être avec sincérité : « *Alors, monsieur Brault, pourquoi pas vous ?* ».

Je venais d'entrer à la Bibliothèque nationale. J'y étais depuis trois mois à peine. J'essayais de me familiariser avec le fonctionnement de ce type de bibliothèque, tellement différente des bibliothèques que j'avais connues jusqu'alors. Je le dis avec toute la sincérité possible : jamais l'idée de diriger cette institution ne m'avait même effleuré, ni bien sûr, avant d'y entrer ni depuis mon entrée en fonction. Quand j'ai accepté le poste que monsieur Cartier m'avait offert, je ne pensais pas arriver dans une bibliothèque en état de crise.

Au contraire, j'étais certain qu'elle connaissait un développement fort dynamique, un développement appuyé par les autorités gouvernementales. Je souhaitais participer à cette évolution avec enthousiasme. Quoi qu'il en soit, je pensais qu'il était évidemment prématuré de m'interroger sur la succession du Conservateur en chef. D'ailleurs, je

n'étais pas certain que la démission serait acceptée par les autorités du Ministère. Je souhaitais vivement qu'un compromis serait suggéré d'une part ou d'une autre. Et j'avais l'intuition que monsieur Cartier le souhaitait lui aussi.

Il n'en fut rien. Le lendemain du message téléphonique qui annonçait sa démission, monsieur Cartier écrivit et expédia une lettre confirmant qu'il démissionnait de son poste. Cette démission fut acceptée, sans doute avec regret ! Trois jours après le départ de monsieur Cartier, le 25 janvier, le sous-ministre désignait d'office monsieur Roland Auger au poste de conservateur en chef par intérim. Il lui imposait cette nomination sous la menace de sanctions s'il refusait. Lui qui avait toujours refusé de solliciter un tel poste et qui se déclarait peu apte à le remplir, il se voyait conscrire pour occuper cette fonction administrative. Même s'il n'éprouvait aucun attrait pour le « conservatoriat », il était contraint d'y accéder sous la menace à peine voilée de sanctions graves. L'ère Duplessis a laissé des traces durant plusieurs décennies. Et ce qu'il qualifiait volontiers de « supplice imposé » a duré quinze mois. Dans les *Mélanges Desrochers*, alors qu'il rappelait les événements, Roland Auger écrivait laconiquement qu'il avait « dû assumer l'intérim »². J'ajouterai seulement qu'il l'a fait avec l'honnêteté, la discrétion et la dignité qui le caractérisaient, évitant de faire des vagues, refusant de prendre des décisions irréversibles qui engageraient son successeur.

Malgré la démission de Georges Cartier, ou à cause de cette démission, la lutte pour le maintien des archives littéraires à la Bibliothèque nationale se poursuivait. Des intellectuels de toutes tendances intervinrent dans le débat avec l'espoir d'influencer les autorités du Ministère³. Certains écrivains ont même décidé de publier une brochure qui regrouperait des textes significatifs et explicatifs sur la présence de documents archivistiques dans une bibliothèque. On m'a demandé de commettre un texte à caractère plus scientifique que polémique. J'ai accepté volontiers à la condition que son auteur ne soit ni identifié ni révélé⁴.

2. Auger, Roland. 1977. La Bibliothèque nationale du Québec. In *Livre, bibliothèque et culture québécoise; Mélanges offerts à Edmond Desrochers*, s.j., Montréal : ASTED, v.2, p.631

3. Voir par exemple : Dostie, Gaétan et Gaston Miron. 1973. Contre la dilapidation nationale des manuscrits. In *Le Devoir* (25 janvier) : 4

4. Brault, Jean-Rémi. 1973. Quelques réflexions sur quelques notions. *L'Affaire des manuscrits...*, p.36-43

*Par ailleurs, je savais
que le poste de conservateur en chef de la
Bibliothèque nationale
comportait un triple
volet : celui de l'admini-
stration, celui de la
bibliothéconomie et
aussi, inévitablement,
un volet politique.*

À tort ou à raison, je craignais des sanctions qui pouvaient aller jusqu'au congédiement, à cause de mon statut précaire de simple occasionnel. Dans ce texte, j'ai tenté d'expliquer que le manuscrit littéraire apportait un complément essentiel au chercheur qui travaillait sur l'œuvre d'un écrivain. La proximité de l'œuvre publiée et de l'œuvre manuscrite facilite l'étude des chercheurs, ce qui explique la présence de fonds d'archives littéraires dans toutes les

grandes bibliothèques à travers le monde, aussi bien dans les bibliothèques nationales que dans les grandes bibliothèques publiques ou universitaires. Je ne sais pas si l'identité de l'auteur de ce texte a été connue, mais heureusement, je n'ai pas subi les foudres d'un quelconque petit ou haut fonctionnaire.

Les mois suivants ont été difficiles. L'intérim de monsieur Auger se poursuivait. Des décisions auraient dû être prises concernant certains problèmes, elles ne l'étaient pas. L'incertitude planait, nourrie par les rumeurs les plus originales. On sentait qu'il manquait un capitaine à la barre du vaisseau.

Un bon matin, un « représentant » du Ministère arriva. C'était monsieur André Patry. Il était envoyé pour analyser la situation de la Bibliothèque nationale. Il devait faire rapport au Ministre. C'était un homme d'une immense culture, grand commis de l'État, ancien chef du protocole, ancien sous-ministre au ministère des Relations internationales. Avocat de formation, docteur en droit, polyglotte, ancien professeur de droit international à l'Université Laval, homme de grande civilité, très clairvoyant, il a vite compris que le vrai problème ne se trouvait pas à la Bibliothèque nationale mais au ministère des Affaires culturelles. Ayant eu le privilège d'entretenir des liens de bonne fréquentation avec lui par la suite, je sais que son rapport fut accueilli avec attention au Ministère.

Malgré tout, le directorat intérimaire se poursuivait. Le 23 mars de cette même année 1973, le Ministère décida d'ouvrir le poste et de publier dans les journaux un avis de recrutement. Quelques jours plus tard, je fus convoqué au bureau du Conservateur en chef intérimaire. J'y trouvai, réunis comme dans une amicale conspiration, les autres cadres de la bibliothèque. Monsieur Auger m'informa alors que, tous ensemble, ils avaient délibéré et que, unanimement, ils me demandaient de présenter ma candidature au poste de conservateur en chef. Non seulement ils pensaient que je pouvais remplir ce poste mais ils affirmaient qu'ils seraient heureux de faire équipe avec moi.

Comme mes collègues, j'avais remarqué l'avis dans le journal. Avais-je sérieusement pensé à poser ma candidature? En autant que je me souviens, je dois répondre par la négative. Comme d'autres

collègues, je trouvais que ce long délai faisait en sorte que la situation pourrissait et que le poste devenait de moins en moins attrayant. Bien sûr, la succession de trois ministres des Affaires culturelles en moins de deux ans, puis la tenue d'élections générales au Québec, n'avaient pas facilité la recherche d'une solution aux problèmes de la Bibliothèque nationale. Ces événements avaient même servi d'excellents prétextes pour maintenir le *statu quo* en

toute quiétude. D'autant plus qu'une rumeur se répandait de plus en plus, s'accréditait à des sources de plus en plus crédibles : le Premier ministre, paraît-il, voulait éloigner un député, dont personne ne pouvait ou ne voulait révéler l'identité. Dans cette hypothèse, en guise de solution, il le nommerait à la direction de la Bibliothèque nationale. Toutes ces tractations prenaient évidemment du temps.

Je ne pouvais pas ne pas apprécier la démarche de monsieur Auger et des autres collègues. C'était tout à fait flatteur. Cependant, j'avais pris goût au travail que je faisais à la coordination des services techniques. Graduellement, j'avais réussi à former une équipe avec les sept responsables des services et avec le personnel en général. Ensemble, nous avons réussi à corriger un certain nombre d'anomalies, à mieux structurer et planifier le travail, à faire en sorte que ce que j'appelais la chaîne de montage d'un service à l'autre soit plus cohérente.

Par ailleurs, je savais que le poste de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale comportait un triple volet : celui de l'administration, celui de la bibliothéconomie et aussi, inévitablement, un volet politique. C'est sur ce point que monsieur Georges Cartier avait échoué. C'est également sur celui-ci ou sur un autre semblable que j'aurais moi aussi échoué, si j'avais été placé dans les mêmes circonstances.

Ces réflexions et plusieurs autres m'ont hanté dans les jours suivants. Comme d'habitude, j'en ai discuté avec quelques amis intimes. Je savais que, à l'intérieur comme à l'extérieur de la profession, d'aucuns se répandaient en joyeuses magouilles dans lesquelles des mauvais scribouilleurs s'éclataient. Une petite « guéguerre » s'était discrètement déclarée entre les partisans des bibliothèques publiques et certains grands intellectuels qui ne connaissaient de la vie des bibliothèques et surtout des bibliothèques nationales que ce que leurs manuels savants et américains leur avait appris.

Surtout, je savais l'état d'indifférence qui caractérisait les autorités gouvernementales de l'époque vis-à-vis les institutions nationales, qu'il s'agisse des conservatoires, du Musée d'Art contemporain, des Archives nationales ou de la Bibliothèque nationale. J'ai souvent

*J'ai finalement décidé,
le 30 mars suivant, de
présenter ma candida-
ture au poste de
conservateur en chef
de la Bibliothèque
nationale du Québec.*

répété qu'après avoir donné naissance à une Bibliothèque nationale, le gouvernement québécois ne savait plus dans quelle crèche la déposer. Et le fait qu'aux Archives nationales, on ait laissé à un petit fonctionnaire minable, fut-il sous-ministre adjoint, le soin d'inspirer à la ministre une directive aussi simpliste que celle du 9 juin 1972, témoignait du mépris gouvernemental pour des institutions que les pays civilisés ont coutume de traiter avec respect.

Il va de soi que je pourrais raconter certains incidents juteux comme on feuillette un herbier jauni, rempli de souvenirs, avec plus d'ironie sinon d'agressivité que de nostalgie. Le respect que je conserve pour certaines personnes m'impose un devoir de réserve. Et j'admets volontiers, avec Fernand Dumont, que « d'autres points de vue que les miens sont possibles. Au vrai, ils sont infinis. Pas plus que la mémoire de l'individu, l'histoire n'enferme d'avance dans les préoccupations qui nous engagent à l'interroger »⁵.

J'ai finalement décidé, le 30 mars suivant, de présenter ma candidature au poste de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec. Mais, j'ai dit à mes collègues que, si cette candidature était retenue, je me réservais encore le droit de refuser la nomination. Si elle n'était pas retenue, je souhaitais poursuivre mon travail à la coordination des services techniques. J'ai été étonné par le fait que ces candidatures qui, me semblait-il, devaient être confidentielles, aient été rapidement connues de nombreuses personnes. Non seulement plusieurs collègues ont eu la gentillesse de m'exprimer leur appréciation et leur encouragement, mais ils ou elles savaient aussi qu'une autre personne avait également posé sa candidature. La rumeur, toujours aussi inépuisable, m'a également appris que l'autre personne candidate avait décidé de se retirer lorsqu'elle a su que j'étais candidat. Cette personne croyait que j'étais déjà désigné d'office et que les dés étaient pipés. La suite des choses apprendra à tous que ce jugement était bien éloigné de la vérité.

Le 25 mai suivant, j'étais convoqué à une entrevue. Elle eut lieu à Québec, au ministère des Affaires culturelles, le 30 mai. Le comité de sélection était présidé par monsieur Jean Vallerand, célèbre musicien qui était peut-être, à ce moment-là, directeur du Conservatoire de musique du Québec. Les deux autres membres étaient messieurs Gérard Martin, directeur du Service des bibliothèques publiques du Québec, et monsieur Réal Bosa, qui, je pense, était alors professeur à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal et membre de la Commission des bibliothèques publiques. L'entrevue avec le Comité s'est poursuivie durant près de deux heures. Même si j'ai trouvé l'expérience pénible, je reconnais que les trois membres de ce Comité ont conduit l'entrevue avec un

professionnalisme remarquable et une parfaite objectivité. Le fait que je connaissais bien messieurs Gérard Martin et Réal Bosa rendait leur démarche plus difficile. Ils m'ont interrogé sur tous les sujets relevant de la tâche du conservateur en chef de la Bibliothèque nationale. Ils ont même tenu à connaître mon

opinion sur « l'Affaire des manuscrits ». Je me souviens avoir répondu, avec toute la franchise possible, que je jugeais la conduite du ministère des Affaires culturelles particulièrement regrettable.

Puis, les jours, les semaines et même les mois ont passé sans que je ne reçoive aucune nouvelle, aucun résultat. À la mi-août, je me suis rendu en Europe. J'ai assisté au congrès de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires, FIAB/IFLA, qui avait lieu à l'Université de Grenoble. J'ai prolongé mon séjour européen par des vacances en Suisse et en France. À mon retour, j'ai trouvé une lettre du ministère des Affaires culturelles, signée par un fonctionnaire que je ne connaissais pas. Il m'indiquait qu'à la suite de l'entrevue avec le comité de sélection, je figurais « parmi les trois personnes les plus aptes à occuper le poste sollicité ». Le 25 septembre suivant, je recevais une lettre du ministre des Affaires culturelles, le docteur François Cloutier : il m'écrivait ceci : « *Étant donné qu'une seule candidature, la vôtre, s'est manifestée pour le concours au poste de conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec, il a été décidé de le reprendre de manière à conserver à cette épreuve toute sa signification* ». Le Ministre ajoutait : « *Il va sans dire que vous pouvez parfaitement vous représenter, si vous le souhaitez, à ce concours* ».

Oui, « épreuve » ce fut. Et plus grande « épreuve » cela pouvait devenir. J'ai donc informé mes collègues de la Bibliothèque nationale qu'il « allait sans dire » qu'il ne serait absolument pas question que je m'inscrive à ce nouveau concours. Si ma candidature ne méritait pas d'être retenue, malgré le fait qu'elle « figurait parmi les trois personnes les plus aptes à occuper le poste sollicité », j'affirmais que ma candidature ne serait pas plus attrayante dans un nouveau concours, qu'elle soit encore unique ou non. Et il y avait bien des chances qu'elle soit encore unique, puisque le temps qui passait rendait le poste de moins en moins intéressant. Aussi, ai-je clamé que, s'il n'en dépendait que de moi, il n'y aurait aucun candidat à ce nouveau concours.

Devant cette impasse Roland Auger rencontra le sous-ministre, Guy Frégault. Il lui fit part de ma réaction et de ma ferme intention, irréversible, de ne pas me présenter à un nouveau concours. Il lui suggéra même d'exclure cette éventualité. Il lui rappela que la possibilité était grande qu'un nouveau concours ne

5. Dumont, Fernand. 1993. *Genèse de la société québécoise*. Montréal : Boréal, p. 19

*Tout ce processus pour
désigner un conserva-
teur en chef de la
Bibliothèque nationale
témoignait de la
lourdeur de la
Fonction publique du
Québec et du mauvais
fonctionnement de ce
ministère des
Affaires culturelles.*

recueille aucune candidature. En lieu et place, il lui suggéra de solliciter tous les organismes qui œuvraient dans le domaine du livre et de les inviter à dresser une petite liste de quatre ou cinq noms de personnes qu'ils jugeraient « aptes à occuper ce poste ». Si ces organismes acceptaient de fournir une telle liste de candidats, il deviendrait possible de constituer une banque de noms au sein de laquelle le Ministre pourrait faire un choix.

Le Sous-ministre accepta cette suggestion. Même si je me suis tenu à l'écart de cette opération, j'ai su que cette demande avait été adressée à des organismes comme l'ACBLE, la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, l'Association des bibliothèques du Québec, l'Association des éditeurs du Québec, l'Association des libraires du Québec, l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal et celle de l'Université McGill, la Commission des bibliothèques publiques et, sans doute, à d'autres. Je me suis laissé dire qu'on avait même sollicité une telle liste à quelques bibliothécaires renommés. Je n'ai évidemment jamais eu accès à ces listes de candidats suggérés ni à la banque de noms soumise aux autorités du Ministère. Des indiscretions m'ont permis d'apprendre que mon nom figurait sur la plupart de ces listes. On m'a également appris qu'un comité de sélection avait été formé, qu'il avait fait un choix et avait remis ses recommandations au Ministre au début de janvier 1974. Entre temps, nous avons encore changé de ministre. Après le docteur François Cloutier, c'est M^e Denis Hardy qui avait hérité de ce Ministère. Personne ne savait pour combien de mois ou d'années.

Pendant ce temps, je poursuivais mon travail comme coordonnateur des services techniques. Mais il est important de bien noter que j'étais engagé à titre occasionnel. Cela signifiait que mon engagement devait être renouvelé tous les trois mois, sous peine d'être congédié. Cela signifiait aussi que, pour chaque renouvellement, il fallait bâtir un nouveau dossier justifiant la demande, expliquant pour quelles raisons l'institution avait besoin d'engager un occasionnel.

La nomination d'un conservateur en chef s'imposait de plus en plus. Plus d'une année s'était écoulée depuis la démission de monsieur Georges Cartier et la désignation d'un conservateur intérimaire. Plusieurs problèmes n'étaient toujours pas réglés : problèmes de ressources humaines, problèmes budgétaires, problèmes de développement des collections. Tous les employés ressentaient le vide administratif. L'institution survivait mais ne se développait pas.

Puis, un bon matin du printemps 1974, le journal *Montréal Matin*, dans un très bref entrefilet, informait

ses lecteurs que le ministre des Affaires culturelles avait nommé un nouveau conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec : monsieur Philippe Sauvageau, à cette époque directeur général de la Bibliothèque Gabrielle-Roy, à Québec. Étonnement, réjouissance. Enfin, nous avions un patron ! Le Messie tant souhaité était enfin arrivé ! C'est du moins ce que nous pensions. Car, à peine une heure plus tard, le conservateur par intérim, Roland

Auger, recevait un appel téléphonique du cabinet du Ministre l'informant que cette nouvelle était erronée : il n'y avait pas eu de nomination. Allez comprendre quelque chose ! Nous étions revenus à la case départ.

Autre sujet d'étonnement : au mois de mai, la Commission de la fonction publique du Québec publiait un avis de recrutement pour des postes à l'intérieur de la Bibliothèque nationale : ceux de conservateur adjoint, de coordonnateur des services techniques et de coordonnateur des services publics. Nous n'y comprenions rien. On tardait à désigner un conservateur en chef et on décidait de recruter ses adjoints. Pire : on recherchait une personne pour le poste que j'occupais toujours. J'ai donc décidé, à tout hasard, de soumettre ma candidature pour le poste que j'occupais en tant qu'occasionnel. Et j'ai reçu une invitation à une entrevue avec le comité de sélection chargé de ce concours pour le 7 août suivant.

Entre temps, le mercredi 31 juillet, le Conseil des ministres adoptait l'Arrêté-en-conseil n° 2790-74 et me nommait conservateur en chef. J'entrais en fonction le lendemain 1^{er} août. J'envoyai immédiatement une lettre à la Commission de la fonction publique demandant qu'on retire ma candidature au poste de coordonnateur des services techniques et qu'on suspende le processus de recrutement pour les trois postes susmentionnés. Je désirais revoir les descriptions de tâches et participer au choix des personnes qui deviendraient mes principaux collaborateurs et avec qui je souhaitais constituer une équipe cohérente.

Ainsi se terminait cette saga qui avait débuté près de dix-neuf mois plus tôt. Tout ce processus pour désigner un conservateur en chef de la Bibliothèque nationale témoignait de la lourdeur de la Fonction publique du Québec et du mauvais fonctionnement de ce ministère des Affaires culturelles. Chaque nomination est mesurée selon les intérêts et les préoccupations politiques. Ce long délai confirmait aussi le peu d'attention que les autorités de ce ministère portaient à une institution aussi importante que la Bibliothèque nationale. Il m'apparaissait inimaginable qu'on laisse une des grandes institutions nationales errer à la dérive pendant tous ces mois.

Roland Auger et monsieur Yves Roberge, qui était responsable de la gestion du personnel et du secteur financier. Monsieur Roberge avait quitté la Bibliothèque, presque en même temps que le directeur, pour assumer d'autres fonctions au siège social du ministère des Affaires culturelles.

J'ai demandé et obtenu que mon collègue, monsieur Marcel Fontaine, soit promu et accède au poste de conservateur adjoint de la Bibliothèque. Spécialiste en informatique, homme d'un accès facile et agréable, fort respecté par l'ensemble du personnel, il était un homme d'une grande modestie, voire d'une grande discrétion, très éloigné du vedettariat. Il savait cependant être efficace. Et il possédait, à mes yeux, une qualité essentielle à la constitution d'une bonne équipe : la loyauté. Elle le conduisait à la solidarité. Je l'ai entendu répéter à plusieurs reprises que, même s'il différait d'opinion sur une décision du Conservateur en chef, une fois la décision prise, il s'appliquerait toujours à sa réalisation. Comme je savais que je devrais m'absenter fréquemment, il était important que je puisse compter sur quelqu'un pour assurer le bon déroulement des activités.

J'ai aussi remis à monsieur Roland Auger sa fonction de coordonnateur des collections spéciales. C'est le poste qu'il affectionnait entre tous et qui, avouons-le, lui convenait on ne peut mieux. Homme d'abord de culture, lecteur insatiable, doué d'une sociabilité, d'une délicatesse et d'une gentillesse incomparables, il retrouvait dans cette fonction tous les éléments qui pouvaient lui assurer à la fois beaucoup de bonheur et une grande efficacité. Je ne peux dissimuler que, durant toutes ces années où j'ai été son supérieur immédiat, il a manifesté à mon égard une collaboration vraiment exemplaire. Cette fonction impliquait pour lui un double volet. Il devait superviser l'acquisition, la gestion et la mise à disposition des collections de manuscrits, celles des cartes et plans, celles de documents musicologiques et les collections de livres rares, anciens et précieux. Il devait aussi négocier l'acquisition de ces documents avec les personnes et les organismes détenteurs de ces trésors que nous souhaitions acquérir. Or, de toute évidence, cette fonction lui plaisait particulièrement. Il pouvait y déployer sa gentillesse, sa sociabilité, sa vaste culture et sa connaissance des milieux culturels québécois. Il ressentait un plaisir évident à rencontrer les écrivains, les artistes et les éditeurs. Toutes ces personnes faisaient partie de son monde à lui. Autant les problèmes administratifs lui déplaisaient, autant le monde de la culture lui apportait une joie indicible.

J'ai proposé au ministère des Affaires culturelles et à la Commission de la Fonction publique d'ouvrir un concours public pour le recrutement d'un coordonnateur des services techniques et d'un coordonna-

teur des services publics. Dans le premier cas, je me suis toujours réjoui d'avoir pu recruter monsieur Hubert Perron. Il fut un collaborateur d'une efficacité et d'une compétence reconnues par tous les collègues. Diplômé de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, il avait débuté sa carrière à la Bibliothèque nationale du Canada. Puis, il était revenu à Montréal, comme coordonnateur des services publics à ce qui s'appelait alors la Bibliothèque Saint-Sulpice. Au début des années 1970, il devenait secrétaire général de ce qui s'appelait encore l'ACBLF. C'est là que j'ai pu l'inviter à revenir à la bibliothèque où il avait laissé un excellent souvenir. Il nous quittera en 1981 pour devenir directeur général des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal. Lorsqu'il décédera prématurément en novembre 1989, je témoignerai avec une immense sincérité de l'admiration et de l'estime que j'éprouvais à son égard. J'écrivais : « *Partout où Hubert Perron travailla, il laissa le souvenir d'un administrateur compétent et efficace. Toujours à l'affût des moyens les plus aptes à faire progresser les dossiers auxquels il attachait une grande importance, il savait s'entourer de collaborateurs auxquels il communiquait d'autant mieux son dynamisme et son esprit prospectif qu'il les respectait profondément. Derrière ce professionnel, au-delà même de cet administrateur, se profilait un homme remarquable par son authenticité* »⁸.

Comme coordonnateur des services publics, les membres du comité de sélection, que je présidais, ont retenu la candidature de madame Angèle Grégoire. Je la connaissais depuis de nombreuses années, depuis l'époque où elle dirigeait la bibliothèque du Collège de Rosemont. Elle avait déjà accepté de se joindre à l'équipe que j'avais réunie au Collège Montmorency, à Laval. Je la connaissais comme une bibliothécaire dynamique, innovatrice. Malheureusement, elle décida de démissionner après quelques années, à la naissance de son deuxième enfant. Plus tard, elle retournera au Collège Montmorency où elle y fera une plus longue carrière.

Après le départ de madame Grégoire, nous avons eu le privilège de recruter monsieur Réal Bosa. Détenteur d'une maîtrise en bibliothéconomie de la *Catholic University of America*, de Washington, il était professeur de carrière à l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal. Pour un grand nombre de collègues, il était un de ces bibliothécaires qui faisaient autorité au sein de la profession. Il était reconnu pour ses vastes connaissances, sa compétence, sa capacité d'articuler un projet. Intellectuel qui savait concrétiser ses connaissances dans la pratique, il pouvait s'intégrer à une équipe et lui apporter ses talents de planificateur. Homme de grande civilité, il fut accueilli avec grande joie.

De nos jours, chaque gestionnaire se fait un devoir de procéder à ce qu'on appelle couramment une

8. Brault, Jean-Rémi. 1989. Monsieur Hubert Perron : en hommage. *Documentation et bibliothèques* 35 (4) (octobre-décembre) : 133

*Ce nouveau budget
apportait un puissant
soutien aux efforts
que nous faisons
pour relancer la
Bibliothèque sur la
voie du progrès.*

restructuration et, quelquefois, une réingénierie. Cette opération se traduit la plupart du temps par une diminution des effectifs. Lors de mon entrée en fonction, j'ai également voulu restructurer le personnel de l'établissement. Comme j'y travaillais depuis deux ans, j'avais pu constater que la Bibliothèque nationale pouvait difficilement remplir son mandat sans une augmentation substantielle du personnel. J'affirmais, preuves à l'appui, qu'il manquait au moins trente-cinq personnes pour qu'elle puisse non pas se développer selon un rythme normal, mais même seulement accomplir les tâches que le législateur lui avait confiées. Je me suis dit qu'un nouveau conservateur en chef avait le droit, sinon le devoir de solliciter une rencontre avec le Ministre de tutelle. N'était-il pas celui qui devait répondre du bon fonctionnement de l'institution nationale devant l'Assemblée nationale. M^e Denys Hardy était à l'époque le ministre des Affaires culturelles. Ancien étudiant au Séminaire de Sainte-Thérèse, cet avocat a toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour tout ce qui se rapportait à l'histoire, au patrimoine. Il m'accueillit avec beaucoup de sympathie. Je lui ai longuement exposé la situation de la Bibliothèque nationale qui était beaucoup plus près de la stagnation que du développement normal. Il m'a déclaré qu'il souhaitait vivement que la Bibliothèque retrouve les moyens de se développer. À cette fin, il m'a informé, que dans la ventilation du subséquent budget ministériel, la Bibliothèque nationale recevrait une part raisonnable.

Effectivement, peu de temps après cette rencontre, on m'informait que la Bibliothèque se voyait accorder vingt-neuf nouveaux postes et une augmentation importante des crédits de fonctionnement. Cette injection de nouvelles ressources était d'autant plus appréciée que la Bibliothèque venait de vivre une période difficile. Elle permettait d'amorcer une ère nouvelle marquée par une volonté de progrès et susceptible de susciter un nouveau dynamisme parmi le personnel. Elle permettait aussi à la Bibliothèque de redevenir un centre essentiel de la vie culturelle mont-réalaise et même québécoise. Je me rappelais la réflexion de Lionel Groulx qui, parlant de ce qui s'appelait en 1925 la Bibliothèque Saint-Sulpice, affirmait qu'elle était « *alors le rendez-vous des manifestations intellectuelles* »⁹.

Pourquoi ne le redeviendrait-elle pas, maintenant qu'elle coiffe fièrement le caractère d'institution nationale? Encore faut-il avoir les moyens de ses ambitions. Ce nouveau budget apportait un puissant soutien aux efforts que nous faisons pour relancer la Bibliothèque sur la voie du progrès.

4.4 L'Affaire des manuscrits

On comprendra qu'une des priorités du nouveau conservateur en chef était de tenter de régler, dans l'harmonie, cette malheureuse querelle que les médias avaient intitulée « l'Affaire des manuscrits ». Elle avait opposé les Archives nationales du Québec à la Bibliothèque

nationale du Québec, deux institutions nationales rattachées au même ministère des Affaires culturelles. Les Archives affirmaient être les seuls mandataires du gouvernement pour la conservation des documents archivistiques, quels qu'ils soient. La Bibliothèque répliquait qu'il lui revenait, à l'instar de toutes les grandes bibliothèques, de recueillir et de conserver des documents d'archives, surtout ceux se rapportant au domaine littéraire. À l'instigation de mon prédécesseur, les médias s'étaient emparés de ce différend, même si la plupart des journalistes qui en parlaient n'y comprenaient rien. Car, comme disait quelqu'un, un pays qui se dispute pour ses vieux papiers doit être un pays heureux, n'ayant plus de sujet de dissension. Quoi qu'il en soit, la querelle avait entraîné le départ fracassant de mon prédécesseur. Comme je n'avais pas l'intention de démissionner, je voulais tenter de trouver une solution.

Peu de temps après mon entrée en fonction, j'ai donc communiqué avec monsieur André Vachon, le conservateur des Archives nationales du Québec. Je l'ai chaleureusement invité à une rencontre. Il accepta volontiers et il fut convenu que la rencontre aurait lieu à mon bureau. Je connaissais André Vachon depuis plusieurs années, je savais qu'il était un bon historien, auteur d'une quinzaine d'études et de plusieurs articles du *Dictionnaire biographique du Canada*. Je le connaissais comme un homme d'une grande courtoisie. J'avais aussi invité Roland Auger à participer à la rencontre, même si cette querelle soulevait en lui une grande émotion.

D'entrée de jeu, monsieur Vachon m'exprima son regret que nous nous retrouvions dans cette situation d'opposition. Pourtant, lorsque nous avons dû aborder le cœur même du litige, j'ai dû une fois de plus me rendre à l'évidence : mes arguments étaient totalement inefficaces. J'avais beau lui rappeler ce que tous ceux qui ont fréquenté les grandes bibliothèques savent, c'est-à-dire que toutes acquièrent et conservent des collections d'archives, au moins des collections d'archives littéraires, j'avais beau lui rappeler que lui-même avait dû fréquenter de tels lieux pour la préparation de ses travaux historiques, j'avais beau lui suggérer de visiter les bibliothèques des grandes universités québécoises, aussi bien celle de l'Université de

9. Groulx, Lionel. 1971. *Mes mémoires*. Montréal : Fides, vol. 2, p. 327

*Je pouvais aussi
prendre le risque
d'ignorer cette directive
ministérielle et de
recommencer à faire
des acquisitions de
fonds archivistiques.*

Montréal que celles des Universités Laval ou McGill pour constater que partout on avait créé un riche département d'archives littéraires, rien n'y fit. Pour lui, la directive du 9 juin 1972 avait force de loi. Bien plus, elle marquait le triomphe de la sauvegarde du patrimoine québécois. À son avis, les Archives nationales étaient bien le seul organisme au Québec qui pouvait assurer la véritable conservation de ces documents qui, par leur nature même, sont fragiles et exigent des conditions particulières pour leur sauvegarde.

Bref, pour employer un lieu commun, j'ai bien senti que nous tenions un langage de sourds. J'ai aussi bien compris que le Sous-ministre adjoint, dont j'ai déjà parlé, l'avait sérieusement mis en garde contre les arguments qu'on pourrait lui servir. Nous nous revîmes une seconde fois quelques semaines plus tard. Derechef, j'ai dû avouer que nous étions dans une impasse. Que faire? Je pouvais me soumettre bêtement à cette directive que je trouvais stupide et essayer les reproches, qui seraient mérités, que ne manqueraient pas de me faire de nombreux intellectuels, chercheurs et historiens que je connaissais. Je pouvais aussi prendre le risque d'ignorer cette directive ministérielle et de recommencer à faire des acquisitions de fonds archivistiques. Après avoir consulté mes collègues immédiats et quelques éventuels utilisateurs, j'ai opté pour cette dernière solution. J'ai même demandé à Roland Auger et aux employés de ce secteur d'intensifier l'acquisition de fonds d'archives littéraires. Les mutations fréquentes de ministres et de sous-ministres me permettaient d'espérer que la fameuse directive serait éventuellement oubliée, voire ignorée.

Bien plus, je dois rappeler que je n'ai pas pris la décision en catimini. J'en ai informé le sous-ministre lui-même, monsieur Claude Trudel en lui rappelant l'impossibilité dans laquelle je me trouvais de parvenir à un accord raisonnable avec les responsables des Archives nationales. Je lui avais même suggéré d'en informer le ministre, s'il jugeait à propos. Je n'ai reçu aucun blâme des autorités ministérielles. J'ai même senti un accord silencieux. Deux ans après l'émission de la dite directive, la succession des ministres et des sous-ministres se poursuivait.

Le seul point que nous ne pouvions régler, c'était le rapatriement des documents dont les Archives nationales s'étaient emparés au plus fort de la crise. Or, cette situation suscitait certains problèmes avec les personnes et les organismes qui, au moment de céder leurs documents à la Bibliothèque nationale, avaient

signé une convention de don ou de vente. Il a fallu expliquer que nous avions la conviction qu'un jour viendrait où le bon sens triompherait.

Je n'ai malheureusement pas connu ce jour. Il vint en 1990. Une entente de vraie collaboration sera alors conclue entre les deux institutions nationales. Par cette

entente, «*la Bibliothèque nationale du Québec a remis aux Archives nationales du Québec quatre-vingt-douze fonds en généalogie, histoire, éducation, communications et politique (...) Les Archives nationales du Québec ont remis soixante-dix-sept fonds à la Bibliothèque nationale du Québec*». Et il est précisé que «*certaines d'entre eux provenaient de la Bibliothèque nationale et avaient été transférés aux Archives nationales au moment de la "querelle des manuscrits"*»¹⁰.

Entre temps, nous avons procédé à l'acquisition de plusieurs fonds littéraires particulièrement importants. Je me permets d'en mentionner quelques-uns. Je me souviens avec émotion de la négociation menée avec madame Alain Grandbois pour l'acquisition du fonds considérable des manuscrits de son époux décédé quelques années auparavant. Conscient de la place de ce grand poète dans la littérature québécoise contemporaine, je savais quelle importance les historiens de la littérature attacheraient à ce fonds documentaire.

Il est aussi arrivé qu'au moment où cette acquisition fut connue, j'ai fait une rencontre vraiment exceptionnelle. Une dame fort âgée se présenta un jour à mon bureau. Elle me raconta avec moult détails qu'elle avait été l'épouse du grand poète Alain Grandbois plus de soixante ans auparavant, alors que l'une et l'autre vagabondaient sur la Côte d'Azur. Leurs fréquentations ne durèrent que ce que durèrent les roses, l'espace d'un matin. Puis, ils s'écrivirent. La dame me remit une liasse de lettres qu'elle avait reçues de monsieur Grandbois. Elle précisa et insista qu'elle me remettait ces lettres absolument inédites «*à titre personnel*». Elle ne les donnait pas à la Bibliothèque nationale du Québec. Elle me les remettait à moi que, pourtant, elle ne connaissait pas. Et elle me recommandait instamment de les lire. Mais elle me demandait de ne les communiquer à qui que ce soit, pour des raisons fort complexes. Surtout pas à certaines personnes du milieu de la poésie québécoise qu'elle identifia. Je les ai lues. Quels documents! L'époque romantique n'a peut-être pas produit de plus émouvants témoignages d'amour entre deux jeunes tourtereaux. J'ai donc conservé ces lettres précieusement, comme elle me l'avait demandé. Quand j'ai quitté la Bibliothèque nationale en décembre 1985, il m'a paru évident que je ne pouvais pas conserver ces documents et je les ai versés au fonds Alain-Grandbois. Certaines person-

10. Échange de fonds d'archives privées. Les Archives nationales du Québec et la Bibliothèque nationale du Québec échangent des fonds. 1991. *À rayons ouverts*, 4^e année, no 13 (janvier-mars) : 6

*Nous avons entrepris
une importante
réflexion sur la
collaboration, la
coopération et surtout
la coordination
de nos activités.*

nes savaient déjà que je possédais ces documents inédits et en connaissaient le contenu. Ces lettres furent finalement publiées, quelques années plus tard, avec l'accord et la collaboration de cette dame. «Lucienne» mourut en 1992 à l'âge respectable de 92 ans¹¹.

C'est à la même époque que la Bibliothèque a acquis le fonds du poète, romancier, essayiste et journaliste Harry Bernard. Même s'il était moins connu que d'autres écrivains, celui «*qui pendant longtemps signa ses articles du curieux pseudonyme de L'Illettré*»¹², exerça un rôle important dans la région de Saint-Hyacinthe.

Plusieurs autres acquisitions de fonds littéraires intéressants faites à la même époque témoignaient de notre ferme volonté de combattre de façon positive une directive ministérielle que nous jugions injuste et discriminatoire. Je mentionne, à titre indicatif : l'acquisition du fonds de l'écrivain pour la télévision Guy Dufresne, l'auteur de plusieurs téléseries qui obtinrent un grand succès, comme *Cap-aux-sorciers* et *Septième Nord*. Il faut aussi mentionner l'acquisition du fonds de la merveilleuse poétesse de Joliette, Rina Lasnier, celui des poètes et essayistes, Robert Choquette et François Hertel, celui aussi du très prolifique poète de Nicolet, Roger Brien. Nous avons même acquis une collection de 6 400 disques québécois datant des années 1910 à 1960¹³.

Comment ne pas mentionner également l'acquisition d'une collection exceptionnelle qu'à la Bibliothèque nationale on continue d'identifier sous le vocable de «Collection Nadeau». C'est mon collègue, Roland Auger, qui avait conduit cette longue négociation et dressé un inventaire préliminaire. Le propriétaire de ces documents était un médecin québécois, le docteur Gabriel Nadeau, qui avait vécu toute sa carrière professionnelle au State Sanatorium de Rutland, dans l'État du Massachusetts. En plus de 4 800 volumes, la collection regroupait 3 500 dossiers, soit plus de 175 000 pièces de manuscrits et de correspondances d'auteurs québécois, dont notamment Louis Dantin, Émile Nelligan, Robert Choquette et bien des personnages de grande renommée comme Louis Riel et le docteur Normand Béthune, ainsi que 18 sculptures de Médard Bourgault et Alfred Laliberté. La richesse de cette collection sera longtemps appréciée par un grand nombre de chercheurs¹⁴.

Toutes ces acquisitions permettaient de regarnir le département des manuscrits qui avait perdu une bonne partie de ses richesses. Elles préparaient aussi, de façon bien claire, l'entente qui surviendra en 1990 et qui officialisera cette politique de la présence d'un corpus d'archives littéraires à la Bibliothèque nationale.[...]

4.6 Coopération, collaboration, planification

D'entrée de jeu, je le dis clairement : la coopération, la collaboration et la planification en réseau ont toujours constitué pour moi une condition nécessaire au développement des bibliothèques québécoises. C'est le principe qu'avec mes collègues nous avons mis de l'avant lorsque, dans les années 1960, nous avons créé la Centrale des bibliothèques. C'est le même principe qui a guidé mon travail dans le secteur des bibliothèques de collèges. En bifurquant dans un secteur tout à fait différent, mes convictions n'avaient pas changé.

Aussi, lorsque l'occasion s'est présentée, quelques semaines après mon entrée en fonction comme conservateur en chef de la Bibliothèque nationale du Québec, j'ai cherché à mettre en pratique ce principe. Avec quelques collègues qui occupaient des postes de direction dans les bibliothèques québécoises, nous avons entrepris une importante réflexion sur la collaboration, la coopération et surtout la coordination de nos activités. Il faut se rappeler que, depuis quelques années, tout le secteur des bibliothèques faisait preuve d'une féconde volonté de mise en commun des ressources existantes. La création de la Centrale des bibliothèques en 1964 en est un indice. La création du Service des bibliothèques publiques au sein du ministère des Affaires culturelles et du Service des bibliothèques d'enseignement au ministère de l'Éducation constitue un témoignage particulièrement positif de cette volonté de collaboration. Que dire du Sous-comité des bibliothèques universitaires au sein de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) dont le dynamisme est à bon droit fort remarqué. Et puis, aussi bien la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec que l'ASTED se présentaient comme des «lieux» favorisant la collaboration entre les membres et entre les organismes qu'ils représentaient.

Pourtant, une analyse de la situation montrait la nécessité de franchir une autre étape : celle d'une véri-

11. Grandbois, Alain. 1987. *Lettres à Lucienne et deux poèmes inédits*, avec avant-propos, introduction et notes de Lucienne. Montréal : Hexagone, 202 p. Ill., fac-similé.
Lucienne publia aussi un volume de poésie sous un pseudonyme : Marie Normand (pseud.), *Depuis longtemps déjà*. Montréal : Éditions du Quadran, 1972. Elle y écrivait (page 10) : «*Si quelque lecteur croyait reconnaître le visage sous le masque, sa discrétion devrait rejoindre celle de l'auteure et laisser au mystère son entité*». Concernant le fonds Alain-Grandbois, on peut lire : Rompré, Danielle. 1976. Grandbois, le monde et le Québec. *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec* 10 (2) (juin) : 2-3.
12. Ouellet, France. 1999. Un illettré qui ne l'était pas : Harry Bernard. *À Rayons ouverts* 12^e année, n° 46 (avril-juin) : 2. Voir aussi : Auger, Roland. 1979. Legs d'un écrivain québécois à la Bibliothèque nationale du Québec. *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec* 13 (4) (décembre) : 7.
13. Bourbonnais, Gabrielle. 1981. La collection André Vaillancourt. *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec* 15 (4) (décembre) : 22.
14. Voir Lefebvre, Jean-Jacques. 1976. Le docteur Gabriel Nadeau. *Bulletin de la bibliothèque nationale du Québec* (numéro spécial, février) : 3-11

*Nous voulions savoir si
nous devons
poursuivre notre
réflexion commune et
nous acheminer vers
l'organisation d'une
grande conférence sur
la coordination des
bibliothèques au
niveau québécois.*

table de coordination entre les divers secteurs de bibliothèques québécoises. Nous savions que des actions parallèles avaient été entreprises, qui n'avaient pas toujours permis de pénétrer d'un secteur à l'autre. Par ailleurs, nous savions aussi que des réalisations de coordination avaient été entreprises et réussies dans certains pays qui se proposaient sinon comme modèles à imiter, du moins comme initiatives à expérimenter.

Avant d'en arriver à une rencontre plus vaste, il fut convenu d'élargir la réflexion et d'inviter une dizaine de collègues à une réunion préliminaire. En fait, nous voulions savoir si nous devons poursuivre notre réflexion commune et nous acheminer vers l'organisation d'une grande conférence sur la coordination des bibliothèques au niveau québécois. Nous avons confié à monsieur Georges Cartier, maintenant devenu directeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, et à monsieur Paul Francœur, directeur du Service des bibliothèques d'enseignement et de la Centrale des bibliothèques rattachée au ministère de l'Éducation, le soin « d'organiser une réunion préliminaire où le bien-fondé d'une telle conférence serait discuté, de même que les objectifs précis, et où le choix des participants serait fixé. Cette réunion eut lieu le 25 novembre 1974 au Pavillon des sciences sociales de l'Université de Montréal. Les participants à cette rencontre préliminaire furent invités à titre de représentants des associations ou en raison des postes stratégiques qu'ils occupaient au sein de la profession »¹⁵. Les participants à cette réunion préliminaire furent : André Beaulieu, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Michel Bonneau, directeur général de l'ASTED, Rachèle Calonne, présidente de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, Georges Cartier, directeur de l'École de bibliothéconomie, Marielle Durand, présidente de l'ASTED, Paul Francœur, du ministère de l'Éducation, Pierre Guillemette, de la Corporation, Gérard Martin, directeur du Service des bibliothèques publiques, Hubert Perron, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, et moi-même.

Le procès-verbal de la réunion préliminaire révèle qu'un consensus s'est rapidement établi sur l'opportunité de tenir une conférence pour discuter « des grandes questions auxquelles se voit aujourd'hui confrontée la bibliothéconomie québécoise ». Le cloisonne-

ment des structures à ce moment-là, l'apparente division de la profession, les nombreuses actions parallèles et bien souvent divergentes qui étaient entreprises dans les divers milieux des bibliothèques, firent dire aux participants, indépendamment de certains conflits et situations anormales bien identifiées, « qu'il serait non seulement opportun mais urgent qu'une telle rencontre ait lieu »¹⁶.

Et elle eut lieu les 29, 30 et 31 janvier 1975 au Manoir Saint-Castin, à Lac-Beauport, à quelques kilomètres de Québec, malgré une tempête de neige mémorable. Elle réunit vingt-quatre bibliothécaires choisis selon quatre critères précis : tous les milieux devaient être représentés, les personnes choisies exerçaient beaucoup d'influence dans leur milieu d'activités et elles avaient donné la preuve d'un dynamisme personnel dans l'exercice de leur fonction et, finalement elles étaient des bibliothécaires professionnels bien informés de la bibliothéconomie québécoise. Le financement fut assuré grâce à la collaboration du Directeur général de l'édition gouvernementale, monsieur Charles-Henri Dubé, et du ministre des Communications, monsieur Jean-Paul L'Allier.

Les discussions furent vives et vraiment très positives. Elles permirent d'en arriver à une proposition essentielle, soit « la création d'un organisme d'étude chargé d'élaborer les modalités propres à établir la coordination de toutes les bibliothèques du Québec ». Le compte rendu de la rencontre précisait que « cet organisme d'étude devra avoir comme objectifs principaux d'étudier l'opportunité d'établir une superstructure au niveau de la bibliothéconomie québécoise, la possibilité d'organiser un réseau québécois d'information documentaire, l'opportunité et la possibilité d'un ou des consortiums de services, toutes autres questions connexes à la coordination des bibliothèques. L'organisme qui portera le nom de "Comité d'étude sur la coordination des bibliothèques" devra être rattaché au Conseil des ministres et être composé de neuf membres dont quatre bibliothécaires et un représentant de chacun des organismes suivants : ministère de l'Éducation, ministère des Affaires culturelles, ministère des Communications, ministère des Affaires sociales et Conseil du Trésor »¹⁷.

Qu'arriva-t-il de ce projet d'organisme d'étude ? Quels furent les résultats de cette rencontre dont on peut dire qu'elle marqua, d'une certaine manière, une étape dans la petite histoire de la bibliothéconomie québécoise ? « Malgré les multiples démarches et les nombreux mémoires de plusieurs personnes depuis 1975 (jusqu'en 1978), cet organisme d'étude n'a pas vu le jour. Pour toutes sortes de raisons. Toutes meilleures les unes que les autres »¹⁸.

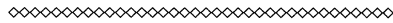
15. *Rencontre sur la bibliothéconomie québécoise*, 29-31 janvier 1975. Lac Beauport. (Montréal, Comité d'organisation de la rencontre, 1975) p. 3

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*, p. 6-7

18. Brault, Jean-Rémi. 1979. Introduction. In *Vers une planification des services québécois d'information*. Textes déposés lors de la Table ronde, 4 mai 1978. Montréal : ASTED, p. v.

*L'objectif était toujours
le même : offrir à tous
les citoyens du Québec,
quel que soit le lieu de
leur résidence, qu'ils
soient urbains ou
ruraux, étudiants,
malades ou retraités,
donc à tous...*



Non seulement les participants à la rencontre de Lac-Beauport en 1975, mais également tous les observateurs du milieu bibliothéconomique québécois reconnaissent pourtant le besoin de plus en plus évident d'une coordination nationale. L'objectif était toujours le même : offrir à tous les citoyens du Québec, quel que soit le lieu de leur résidence, qu'ils soient urbains ou ruraux, étudiants, malades ou retraités, donc à tous, un accès réaliste et pratique à la documentation pour leur réalisation personnelle, pour leur enrichissement intellectuel et, par le fait même, pour le progrès de la société.

Dans cette même perspective, en 1978, l'ASTED décida d'organiser une Table ronde sur le projet toujours pertinent mais jamais actualisé de la coordination des bibliothèques québécoises. Il fut convenu de réunir autour d'une « table ronde » quelques bibliothécaires, des Ministres de qui relèvent les bibliothèques québécoises et des experts étrangers familiers avec le fonctionnement des organismes de planification nationale des bibliothèques.

On retrouvera autour de la table sept bibliothécaires québécois, soit : messieurs C. Gabriel Allard, directeur de la bibliothèque du Collège Maisonneuve, Réal Bosa, coordonnateur des services au public de la Bibliothèque nationale du Québec, Paul-Émile Filion, directeur de la bibliothèque de l'Université Concordia, Jacques Panneton, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Montréal, Daniel Reicher, directeur de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, Jacques Ménard, directeur de la bibliothèque de l'Université de Montréal et président de l'ASTED, et moi-même. Étaient également invités le ministre d'État au Développement culturel, Camille Laurin, le ministre des Communications, Louis O'Neil, le ministre de l'Éducation qui s'est fait représenter par le secrétaire du Ministère, Jean Gagné, le ministre des Affaires culturelles, qui fut remplacé par Georges Cartier, qui était à cette époque directeur général des Arts et des Lettres et le ministre de la Santé et des Affaires sociales qui délégua le secrétaire général du Ministère, Jean-Claude Lafleur. Nous avons donc reçu deux Ministres tandis que trois se firent remplacer.

Nous avons aussi invité trois experts du domaine de la coordination et de la planification des bibliothèques. D'abord, nous avons reçu monsieur Carlos Victor Penna. Pendant vingt ans, il avait œuvré à l'Unesco, successivement comme Directeur du Bureau régional pour l'hémisphère sud, puis comme directeur de la Documentation, des bibliothèques et des archives. Monsieur Penna avait participé à de nombreuses réunions à travers le monde sur la planification nationale des bibliothèques et des services documentaires.

Il était aussi l'auteur de nombreuses publications sur ce sujet¹⁹.

Nous avons également invité Alphonse F. Trezza, qui était le directeur général de la Commission nationale américaine sur les bibliothèques et les sciences de l'information. Notre troisième invité était Morris Matza, secrétaire général du Système national d'information au Venezuela.

« La Table ronde eut donc lieu le 4 mai 1978. Les participants québécois ont exposé avec conviction le besoin d'une planification des services documentaires au Québec. Les participants étrangers, pour leur part, ont décrit l'expérience qu'ils avaient vécue dans leur pays respectif. (...) Les membres et les délégués du gouvernement avaient entre les mains l'ensemble des textes (des participants). Au nom du gouvernement, le ministre d'État au Développement culturel remercia les bibliothécaires québécois de l'initiative qu'ils avaient prise en organisant cette rencontre. Concernant les objectifs mêmes de la Table ronde, et notamment l'obtention "des instances politiques qu'elles prennent l'initiative d'établir, à brève échéance, une politique et des mécanismes pour une planification québécoise des services documentaires", le Ministre ne pouvait évidemment pas communiquer une décision immédiate »²⁰.

Et au moment de terminer son allocution, le Ministre affirmait : *« Je pense que l'on peut, sans être devin ou prophète, risquer de prédire qu'avant la fin de l'année ou au tout début de la prochaine année, non seulement des décisions seront prises en ce sens mais également des appropriations budgétaires qui devront concourir à leur réalisation »²¹.*

Les semaines et les mois ont passé. Nous fûmes au mois de mai. Au mois d'octobre suivant eut lieu le congrès annuel de l'ASTED. Comme c'était l'habitude à cette époque, le ministre des Affaires culturelles devait prononcer l'allocution d'ouverture du congrès. Il nous fit part de ses préoccupations dont l'une « se réfère au problème de la rationalisation des services québécois d'information documentaire ». Prouvant qu'il était bien informé, il rappela la rencontre sur la bibliothéconomie québécoise tenue à Lac-Beauport en 1975, puis la Table ronde du mois de mai de cette année 1978. Puis il nous annonça que nous serions sans doute « heureux d'apprendre que ce dossier s'engage actuellement dans une étape cruciale ». Il

19. Parmi celles-ci, on peut consulter : Penna, Carlos Victor. 1971. *La planification des services de bibliothèques et de documentation*. Paris : Unesco. Penna, Carlos Victor. 1977. *National Planning of Library and Information Services*. London : Butterwords.

20. *Vers une planification des services québécois d'information*. Textes déposés lors de la Table ronde, 4 mai 1978. Montréal : ASTED, 1979, p.81.

21. *Ibid.*

Tous ces rapports de comités, tous ces documents de commissions qui nous avaient fait rêver ont été relégués aux oubliettes.

devait remettre au ministre d'État au Développement culturel, dans les prochains jours, une recommandation pour «*la création par voie législative d'un organisme autonome chargé de la planification et de la coordination des ressources documentaires au Québec*».

Les semaines et les mois continuèrent de passer. Plus d'une année après la tenue de la Table ronde, nous dressions un bilan confirmant que l'atavisme gouvernemental de faire des affirmations et des énoncés de principes ne s'accompagnait pas de décisions. Ainsi, le ministre Camille Laurin publiait quelques mois plus tard un Livre blanc sur la politique culturelle dans lequel il déclarait qu'il : «*devrait exister au Québec, comme dans d'autres pays, une coordination générale de ces établissements (bibliothèques)*»²². Une autre année plus tard, le même ministre d'État au Développement culturel publiait cette fois un Livre vert sur la recherche scientifique. Il écrivait alors : «*Un des premiers objectifs d'une politique de l'information scientifique et technique pourrait être la constitution d'un réseau québécois de documentation et de diffusion, afin de mieux satisfaire les besoins des utilisateurs, d'accroître la coopération et d'appuyer le développement scientifique, économique, social et culturel des groupes et des individus*»²³. Comment ne pas remarquer que des propositions du Livre blanc sur la politique culturelle ont été réalisées. Je pense notamment à la création de l'Institut québécois de la recherche sur la culture, à qui le Gouvernement a accordé un budget de 10 millions de dollars et confié la présidence à Fernand Dumont.

Je pense également à la Société de développement des industries culturelles qui, dès sa création, est dotée d'un fonds de 10 millions de dollars. Et encore, je rappelle la proposition du Livre vert sur la politique québécoise de la recherche scientifique à l'effet de créer un ministère de la Science. Cette proposition fut adoptée en 1980 quand monsieur Jacques-Yvan Morin fut nommé ministre responsable de la Science, tandis que le ministère de la Science fut créée en 1983.

Je rappelle ces faits pour bien marquer ma déception et celle de nombreux collègues que des projets que nous avons préparés et qui étaient bien ficelés n'aient pas connu une réalisation malgré les promesses ministérielles.

Puis il y eut le Rapport CERBIQ dont l'importance était majeure dans le contexte de l'établissement d'une planification nationale des services documentaires québécois. Les membres de ce Comité d'étude recommandaient clairement que «*le système*

proposé accorde une égale priorité au traitement (catalographique) en coopération de la documentation et à l'accessibilité à l'ensemble des ressources par un catalogue collectif accessible aux usagers en mode dialogué»²⁴.

Je pourrais rappeler un nombre infini d'autres documents, rapports de commissions ou de comités d'études qui, chacun à leur façon, s'étaient déclarés favorables à la réalisation de ce projet ou, dans certains cas, l'avaient vivement réclamé. Qu'il suffise de rappeler le Rapport du comité technique d'évaluation des bibliothèques universitaires québécoises, le Livre blanc sur l'enseignement collégial, le Rapport Angers. Tous ces documents préconisaient l'établissement d'un organisme de coordination.

Si bien que, dans les années 1978-1979, nous pouvions affirmer que «*nous n'avions jamais été aussi "prêts" pour une solution globale ni aussi "près" du but*»²⁵. Il fallait seulement que la volonté politique se manifeste, qu'elle détermine les modalités de réalisation, qu'elle accepte d'articuler un certain nombre de coordonnées qui n'avaient pas toujours été concordantes.

Et pourtant, cela ne se fit pas. Les décisions qui auraient dû être prises ne le furent pas. Les suites qui auraient dû être données ne le furent pas non plus.

Lors de la Table ronde du 4 mai 1978, le Ministre d'État au développement culturel avait terminé son allocation en reconnaissant que «*cet objectif d'accessibilité à l'information en fonction d'un développement social, culturel, économique et politique, devient de plus en plus essentiel, et que seul l'État, au nom de la collectivité, peut véritablement l'assumer*»²⁶.

Aucune décision ne fut prise. Les décisions ne furent pas prises. Les budgets ne furent pas récupérés. Rien ne se fit. Tous ces rapports de comités, tous ces documents de commissions qui nous avaient fait rêver ont été relégués aux oubliettes. Ils restent les témoins de rêves naïfs, d'esprits demeurés juvénilement enthousiastes. Je conserve certains de ces documents dans ma bibliothèque personnelle. Je préfère ne pas les ouvrir, je les laisse poursuivre leur rêve, même les jours où je me surprends à me demander ce que serait devenu un réseau de bibliothèques bien planifié.

Pourtant, d'autres pays ont construit un tel réseau. D'autres pays ont cru que cela pouvait être efficace. D'autres pays ont pensé que rendre toute la documentation accessible à tous les citoyens, était une idée valable qui méritait qu'on y investisse de l'argent. Les

22. Ministre d'État au Développement culturel. 1978. *La politique québécoise du développement culturel*. Québec : Éditeur officiel, vol. 2, p. 380.

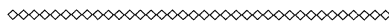
23. Ministre d'État au Développement culturel. 1979. *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*. Québec : Éditeur officiel, p. 195.

24. Québec. 1978. Comité d'étude d'un réseau des bibliothèques québécoises pour le traitement en coopération de leur documentation (CERBIQ). *Vers un réseau québécois des bibliothèques*; rapport du CERBIQ. Québec : Ministère des Communications (Service de la documentation), p. 35.

25. *Vers une planification...*, p. 84.

26. *Ibid.*, p. 81.

*Pourtant, nous avons
fait ce travail avec
beaucoup de bonne
volonté, beaucoup de
dévouement, surtout
beaucoup de désinté-
ressement, soucieux
seulement de faire
progresser les biblio-
thèques québécoises.*



experts étrangers venus témoigner à la Table ronde nous avaient décrit les réalisations de pays comme l'Argentine, le Venezuela, le Mexique. Même les États-Unis s'étaient dotés d'une « *National Commission on Libraries and Information Services* ».

J'ai eu l'occasion de prendre contact avec cette Commission nationale, de mesurer l'ampleur et l'efficacité de son action. Du 15 au 19 novembre 1979, j'ai participé à la « *White House Conference on Library and Information Services* », qui avait lieu à Washington. C'était une sorte d'États généraux de la bibliothéconomie américaine, sous la présidence et la présence du président des États-Unis, monsieur Jimmy Carter. Elle réunissait 806 délégués de tout le pays. Elle avait commencé par des réunions préparatoires dans chacun des cinquante États. « *The planning, operation, and results of the Conference clearly demonstrated the democratic process in action (...) The goal of the Conference was to ensure a free and open forum in which the participants themselves would play the leading role in shaping the structure, concerns and final results* »²⁷.

J'ai été fortement impressionné par le déroulement de la rencontre. Elle m'est apparue comme un modèle de vie démocratique. Les participants ont adopté 64 résolutions, 39 par votes secrets et 25 par votes à mains levées. Ceux-ci étaient des bibliothécaires ou des membres de conseils d'administration de bibliothèques, tous délégués par les organisations des États. Des membres de la Chambre des représentants et du Sénat participaient aux délibérations. Des ambassadeurs et des universitaires éminents assistaient à la rencontre. Le *Final Report*, impressionnant document de plus de 800 pages, rappelle le texte des nombreuses allocutions, et surtout le contenu des résolutions qui ont été mises au vote.

Je ne suis évidemment pas en mesure de dire quels furent les résultats concrets de ces États généraux sur le développement et les progrès des bibliothèques américaines. Je serais fort étonné si ces assises n'avaient pas suscité des retombées positives, car elles avaient mobilisé tout le monde bibliothéconomique américain, selon une méthodologie exemplaire. Tous avaient été requis dans ce processus, depuis le petit bibliothécaire de la petite bibliothèque du petit village, dans le « *deep south* », jusqu'au président du pays. Tous avaient été sensibilisés par la nécessité de bien planifier l'évolution de la documentation et de l'information.

Dans l'avion qui me ramenait à Montréal et qui m'obligeait à atterrir dans la réalité québécoise, je m'abandonnai à la rêverie durant quelques instants. J'imaginai volontiers ce que de semblables assises

auraient pu produire au Québec. J'entrevois les progrès qu'auraient pu connaître nos réseaux de bibliothèques, aussi bien ceux des bibliothèques du secteur public que celles du secteur de l'enseignement. Et je me disais que, peut-être, en organisant une « Rencontre sur la bibliothéconomie québécoise » et une « Table ronde sur les bibliothèques québécoises » nous n'avions pas adopté une bonne méthode de travail. Peut-être aurions-nous dû partir de la base, organiser des rencontres régionales et sectorielles dans chacune des régions administratives du Québec et, par la suite, en arriver à une rencontre générale et à des États généraux nationaux. Nous avons procédé autrement. Après de longues discussions et réflexions, nous avons choisi d'adopter le procédé inverse, c'est-à-dire d'abord de sensibiliser les plus hautes autorités politiques à la cause de la documentation et de l'information. On peut nous le reprocher. On n'a pas manqué de le faire. Pas toujours avec élégance. Souvent par des personnes qui se sont toujours contentées du rôle de spectateurs. Pourtant, nous avons fait ce travail avec beaucoup de bonne volonté, beaucoup de dévouement, surtout beaucoup de désintéressement, soucieux seulement de faire progresser les bibliothèques québécoises.

L'inertie qui s'en est suivi fut douloureuse pour tous ceux et toutes celles qui avaient investi beaucoup d'efforts et beaucoup d'espoir dans le projet. Pour ma part, j'ai été fortement tenté de mettre un point final à ce chapitre de ma vie professionnelle. Bien d'autres préoccupations me sollicitaient à l'intérieur de l'institution que je dirigeais.

Pourtant, quelques années plus tard, en 1983, toujours sous l'égide de l'ASTED, avec quelques collègues, nous avons décidé de convoquer un certain nombre de personnes occupant des postes de commande dans les bibliothèques québécoises. D'aucuns diraient — et ont effectivement dit — que nous étions incorrigibles, vraiment entêtés. Nous avons préparé un texte qui expliquait les buts et objectifs de cette rencontre : nous espérions, tous ensemble, trouver les moyens les plus aptes à faire progresser les bibliothèques du Québec, conformément aux recommandations de l'Unesco. Je dis : nous avons préparé, car le texte que nous avons fait parvenir aux personnes invitées avait été préparé par un petit groupe de collègues dont je faisais partie. Je dois avouer que je n'étais pas l'auteur de la première version de ce texte.

Or, je dois le dire clairement : cette rencontre fut un échec complet. J'ajouterai même : un échec

Or, je dois le dire clairement : cette rencontre fut un échec complet. J'ajouterai même : un échec

27. White House Conference on Library and Information Services. *Information for the 1980's. Final report*, p. 9.

*Ce catalogue témoigne
de la compétence du
personnel de la
Bibliothèque nationale,
de la capacité de
collaboration entre les
bibliothèques du
Québec et de la
richesse documentaire
de ces bibliothèques.*

utiles au livre, que ce soit celui de la politique, du commerce, de l'éducation, voire celui du monde religieux.

Ces bonnes relations avec les éditeurs ont beaucoup aidé à implanter le dépôt légal des nouvelles publications à la Bibliothèque nationale du Québec et, par voie de conséquence, ont permis de publier la Bibliographie du Québec à un rythme aussi régulier que possible.

En même temps, la Bibliothèque avait entrepris de publier la Bibliographie du Québec rétrospective, c'est-à-dire celle qui recense les publications antérieures à la création de la Bibliothèque nationale. Cette entreprise d'envergure se devait de commencer « *son recensement à la date de publication du premier livre imprimé dans le pays* » et de cesser « *son recensement à la date de la création de la bibliographie nationale courante* »²⁹. Dans notre cas, le premier imprimé date de 1764. Le projet devait couvrir les deux siècles allant de 1764 jusqu'en 1967.

Il fut décidé de partager cette période en deux parties, la première couvrant les années 1764 à 1821, l'autre recensant les ouvrages publiés entre 1821 et 1967. Dans un premier temps, il fut convenu de préparer et de publier le « catalogue » des publications antérieures à 1821 conservées à la Bibliothèque nationale³⁰. Puis, afin de mieux connaître les richesses documentaires du Québec et d'offrir un autre instrument de travail aux chercheurs, la Bibliothèque a entrepris de recenser et de publier le « *catalogue collectif des impressions québécoises, 1764-1820* »³¹. Initié avec la collaboration du Sous-comité des bibliothèques de la CREPUQ, ce catalogue recense les 1 115 publications québécoises publiées entre ces deux dates et conservées par l'une ou l'autre des neuf bibliothèques universitaires du Québec ainsi qu'à la Bibliothèque du Séminaire de Québec, à la Bibliothèque de la Ville de Montréal et à la Bibliothèque nationale du Québec. Il s'agit d'un travail vraiment scientifique, rédigé selon les normes bibliographiques internationales. Salué avec enthousiasme par tous les spécialistes, ce catalogue témoigne de la compétence du personnel de la Bibliothèque nationale, de la capacité de collaboration entre les bibliothèques du Québec et de la richesse documentaire de ces bibliothèques. Ces 1 115 publications représentent 90 % de la totalité des ouvrages publiés au Québec durant cette période. Il faut souhaiter qu'il devienne possible de retrouver les 10 % manquant aussitôt que possible.

Pour compléter le travail d'inventaire du patrimoine documentaire québécois, nous avons entrepris de « *répertorier toutes les monographies du secteur privé publiées ou imprimées au Québec durant ces années* » (1821 à 1967)³². Sur la foi de diverses sources,

nous avons estimé que durant ces années, il s'était publié au Québec environ 150 000 titres différents³³. Il s'est avéré que, dans les faits, cette prévision ne correspondait pas à la réalité. Il est probable que ce nombre ne dépasse pas les 70 000 titres. Jusqu'à présent, un peu plus de 50 000 titres ont été recensés et 26 tomes ont été publiés totalisant 48 600 titres³⁴. Nous voulions ainsi faire connaître les publications québécoises, révéler aux chercheurs les richesses d'un patrimoine insuffisamment exploité.

Ainsi, les trois segments de la richesse documentaire du Québec étaient recensés. Il restait à poursuivre la tâche et à compléter cet inventaire au fur et à mesure des acquisitions. ◆

-
29. Beaudiquez, Marcelle. 1986. *Inventaire général des bibliographies nationales rétrospectives*. Munchen, Saur, p. 13. Cité par Filion, Louise. 1995. La Bibliographie du Québec rétrospective : une étape est réalisée. In *À Rayons ouverts*, 8^e année, n° 32 (octobre-décembre) : 6.
30. Vlach, Milada. 1976. *Laurentiana parus avant 1821*, par Milada Vlach avec la collaboration de Yolande Buono. (Préface de Richard Chabot) Montréal : Bibliothèque nationale du Québec, xxvii, 415, 120 p. (Catalogue de la Bibliothèque nationale du Québec).
31. Vlach, Milada. 1984. *Catalogue collectif des impressions québécoises, 1764-1820*, par Milada Vlach et Yolande Buono. Montréal : Bibliothèque nationale du Québec xxiii, 251, 195 p. Voir aussi : Vlach, Milada. 1982. Catalogue collectif des impressions québécoises antérieures à 1821. In *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec* 16 (1) (mars) : 15-17.
32. Filion, Louise. *Op. cit.*, p. 6.
33. Filion, Louise. 1979. La bibliographie du Québec, 1821-1967, maintenant en cours de publication. *Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec* 13 (3) (septembre) : 4.
Voir aussi Filion, Louise. 1995. *La bibliographie du Québec rétrospective : une étape est franchie. À rayons ouverts*, 8^e année, 32 (décembre) : 6-7.
34. *Bibliographie du Québec 1821-1967*; notices établies par le Bureau de la bibliographie rétrospective, Bibliothèque nationale du Québec, sous la direction de Louise Filion. (Préface de Jean-Pierre Wallot) Québec : Éditeur officiel du Québec, 1980-, v.

APRÈS-DIRE BILAN DU CHEMIN PARCOURU

La lecture

En se rappelant les années qu'il avait vécues, Montaigne déclara : « *Je me contente d'une vie excusable* ». Il en est ainsi de quiconque a le privilège d'avoir longtemps vécu au sein du même milieu professionnel. Pendant plus de cinquante ans, j'ai vécu avec les livres, au milieu des livres. Ils m'ont accaparé, ils m'ont envahi. Ils ont infiltré ma vie professionnelle, tout comme ma vie personnelle. Ils ont accaparé mes pensées, ont été l'objet central de mes préoccupations et de mes occupations; et ils ont rempli mes domiciles. Ils m'ont apporté des joies immenses et procurent maintenant à ma vie de retraité un bien-être indicible.

Pendant toutes ces années de vie professionnelle, j'ai cependant apporté quelque chose aux livres, en me préoccupant de leur organisation systématique dans un univers documentaire créé pour eux, de leur conservation et de leur diffusion. J'ai été à leur service et ils me l'ont bien rendu.

Je continue de vivre en présence permanente avec des livres, mais non plus comme instrument de travail. Maintenant, tout comme Montaigne, « *mon dessein est de passer doucement, et non laborieusement, ce qui me reste de vie* »³⁵ et il ajoute : « *je ne cherche aux livres qu'à m'y donner du plaisir par un honnête amusement* »³⁶. Tout comme l'auteur Gilles Maheu, je dis volontiers que « *les livres vous laissent respirer... et avec, à côté d'eux, on a aussi la liberté de continuer à vivre... la culture, c'est ça : pouvoir accéder à tout en toute liberté* »³⁷.

Durant toutes ces années de fréquentations, « *j'ai appris que les livres n'ont rien à me donner que du plaisir; ils parfument la vie... ils lui chantent un air* »³⁸. Les livres comblent ma vie de retraité, ils m'apportent une paix bienfaisante, certains jours de nostalgie, certains soirs de fin de vie. Je constate que « *je pourrais peut-être vivre sans écrire. Je ne crois pas que je pourrais vivre sans lire* »³⁹. Tous ces livres que j'ai lus et que je continue de lire, je veux les conserver comme des témoins permanents du plaisir qu'ils m'ont procuré,

des réflexions qu'ils avaient générées. Tous ensemble, ils sont devenus « ma » bibliothèque.

La bibliothèque

Et voilà que je me retrouve au point de départ : la bibliothèque. J'ai vite compris qu'elle était un « *lieu de conservation et de mise à disposition des savoirs* ». J'ai su beaucoup plus tard que « *le bibliothécaire est... clairement un savant — ou un serviteur — dont la qualité principale est de reconnaître l'excellence (...)* »⁴⁰. Pour moi, c'était donc une belle profession : serviteur de la connaissance, spécialiste de sa diffusion. C'était un beau métier.

Comme beaucoup de collègues de ma génération, je suis devenu bibliothécaire par accident. Rien ne m'y préparait vraiment. Comme aussi tant d'autres, j'ai vécu mon enfance dans un milieu familial où il n'y avait aucun livre. Mais j'ai eu la chance d'être initié au plaisir de la lecture durant mon cours classique. Je pense quelquefois à ce *Propos* du philosophe Alain, également enseignant, qui disait probablement en pensant à ses étudiants :

« *Ils aimeront les bibliothèques étant vieux, parce qu'ils ne s'y seront pas ennuyés et abrutis étant jeunes* ».

Les livres sont donc entrés dans ma vie à quinze ans. Ils n'en sont jamais sortis; ils s'y sont incrustés. Ils ont commandé l'activité de toute ma vie. Il m'est toujours apparu que l'accès aux livres, à toute la documentation, ne devrait pas être un simple vœu des intellectuels de l'Unesco et des autres organismes nationaux ou internationaux, mais une réalité quotidienne pour tous les humains, dans tous les pays. J'ai toujours voulu, et je le souhaite encore, que tous partagent avec moi le plaisir et le bonheur que j'ai cueillis dans la lecture.

Je désire souvent que mes jeunes collègues, ceux et celles qui nous succèdent dans l'univers des bibliothèques, poursuivent la lutte pour la sauvegarde du livre. J'ai la profonde conviction que les développements de la technologie ne peuvent pas contribuer à mieux faire connaître les bienfaits que le livre peut procurer. Loin de boudier l'utilisation des nouvelles technologies, de l'informatique et de tous les réseaux disponibles, je souhaite qu'ils soient d'abord utilisés comme autant de véhicules qui conduisent au livre.

Quand je regarde la situation des bibliothèques au Québec, je suis à la fois réconforté et souvent inquiet. L'état des bibliothèques scolaires, aux niveaux primaire et secondaire, est très inquiétant. Les enfants qui les fréquentent, ou qui pourraient les fréquenter si elles existaient vraiment, sont à l'âge où ils peuvent développer le goût de la lecture, acquérir cette habitude qu'ils garderont toute leur vie. Or, les bibliothèques de ces établissements sont ou bien inexistantes

35. Montaigne, Michel de. 1992. *Les Essais*. Édition établie par Claude Pinganaud. Paris : Arléa, p.314.

36. *Ibid.*

37. Propos tenus lors de la présentation de sa pièce de théâtre intitulée « *La bibliothèque ou ma mort était mon enfance* ».

38. Nourrissier, François. *Op.cit.*, p.144.

39. Manquel, Alberto. 1998. *Une histoire de la lecture*. Arles : Actes Sud; Montréal : Leméac, p.20.

40. Poulain, Martine, 2002. Bibliothèque. Dans *Dictionnaire encyclopédique du livre 2002*, sous la direction de Pascal Fouché [et autres]. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, v.1, p.290-291.

*Nous léguons aux
nouvelles générations
de personnel
documentaire des
institutions dyna-
miques, soutenues par
les nouvelles
technologies.*

ou dans un état de pauvreté indépassable. L'indigence des collections et l'absence de personnel documentaire spécialisé en font des institutions qui ne contribuent que trop peu à rendre ces enfants de futurs lecteurs. Vivre pareille situation à l'aube du 21^e siècle est aberrant, c'est retourner des décennies en arrière.

L'état des bibliothèques publiques s'est tellement amélioré qu'on ne peut qu'en être reconforté. Même s'il ne faut pas pavoiser, même si des améliorations sont encore souhaitables, particulièrement au niveau du développement des collections et de l'embauche de personnels documentaires spécialisés, le chemin parcouru permet d'espérer un véritable réseau de bibliothèques bien pourvues et accessibles à tous les citoyens et citoyennes.

L'accès à la documentation pour tous les Québécois et Québécoises restera toujours pour moi l'objectif essentiel du développement culturel. Je demeure persuadé que cet objectif ne peut pas être atteint sans la participation du personnel documentaire. «*La lecture enrichit le présent et actualise le passé*»⁴¹. Je désire que, tous ensemble, nous puissions affirmer que «*grâce au livre, penser ce n'est pas connaître plus, c'est comprendre mieux ce dont il s'agit dans l'existence vécue*»⁴².

Le personnel documentaire

Que deviendra le personnel documentaire dans ce milieu évolutif? Sera-t-il l'artisan de cette évolution ou en sera-t-il la victime? Vivra-t-il à la remorque de cette quincaille plus en plus sophistiquée ou planera-t-il dans une bulle éthérée accrochée au sommet d'un quelconque Himalaya de la documentation? Bien malin qui peut prévoir ce que deviendront ces futurs collègues immergés dans un monde où règne le «*deus ex machina*»!!

Dans le premier tome du *Dictionnaire encyclopédique du livre 2002*, parlant du bibliothécaire, on dit : «*Depuis que le bibliothécaire existe, son rôle est de choisir puis d'acquérir des textes, de constituer ainsi des collections, de continuer de les enrichir, de les conserver soigneusement et — ce qui a pu paraître antinomique — de les mettre à la disposition des lecteurs d'abord choisis et rares, désormais variés et nombreux*»⁴³. Cette description de la tâche du bibliothécaire, comme celle de toutes les catégories de personnel documentaire, me semble encore valide, à l'ère où toutes ces opérations peuvent être réalisées à l'aide des nouvelles technologies.

Ce qui m'apparaît essentiel, c'est que les bibliothécaires et les techniciens en documentation, plus particulièrement, s'enracinent profondément dans la

notion de *service*. La bibliothèque est, et doit rester, un service public, un service à offrir à des clientèles diversifiées. La bibliothèque est et demeurera une institution noble pourvu que le lecteur y occupe la place centrale et que les supports technologiques soient mis au service du lecteur et du chercheur.

Il faut que la préoccupation principale du personnel documentaire vise à communiquer au lecteur la passion du livre. Le personnel documentaire doit être un «*être de culture*». La tentation peut devenir alléchante de s'attacher à ce qui brille, de se faire remplacer par ces nouvelles technologies, alors qu'il faut les utiliser comme des instruments au service du lecteur.

Je prétends que la «*documentation*» est une discipline qui repose sur l'analyse et la synthèse. Elle n'est pas une simple technique sous prétexte qu'elle permet de construire des bases de données et d'y assurer un accès rapide. L'analyse et la synthèse supposent une «*teste bien faite*», un esprit familier de la dialectique millénaire, une fréquentation assidue de ceux et celles qui ont fabriqué le moment culturel que nous vivons «*ici et maintenant*».

Mes collègues et moi avons développé des assises documentaires dont nous pouvons être fiers. Nous léguons aux nouvelles générations de personnel documentaire des institutions dynamiques, soutenues par les nouvelles technologies. Tout n'est pas à faire mais le combat n'est jamais gagné. Les personnels documentaires doivent continuer à œuvrer au sein des associations qui les représentent pour revendiquer auprès des instances gouvernementales et autres de meilleures conditions pour les bibliothèques québécoises. Il faut constamment peser sur les leviers politiques pour qu'un contexte propice à leur développement ne stagne pas ou ne recule pas en arrière. C'est sur l'espoir que, au moins au Québec de ce siècle, se réalise ce rêve que je termine mon récit, un rêve que je vis actuellement dans la paix de la ruralité, en contemplant mes montagnes et la nature exceptionnelle qui m'entoure. J'ai suivi le conseil que donnait Montesquieu à ses amis : «*Il faut songer à se faire un lieu non pas pour se retenir, mais pour s'inviter soi-même à se retirer*»⁴⁴.

Si tout n'est plus à faire au niveau des bibliothèques québécoises, il faut à tout le moins que le personnel documentaire soit vigilant pour qu'elles demeurent véritablement le lieu du livre. ◆

41. Manguel, Alberto. *Op.cit.*, p.20.

42. Sallenave, Danièle. 1991. *Le don des morts; sur la littérature*. Paris : Gallimard, p. 116.

43. *V.1*, p. 286.

44. Lacouture, Jean. 2003. *Montesquieu; les vendanges de la liberté*. Paris : Seuil, p.236.